

Module de formation continue

Cheffe d'équipe de production et de montage en construction métallique Metaltec Suisse

Chef d'équipe de production et de montage en construction métallique Metaltec Suisse

Module 2 Marché et ressources humaines

2.2 Calculs des coûts

Identification des modules pour le module de formation continue

Compétences opérationnelles	<p>A Diriger et mettre en œuvre la production</p> <p>C Réaliser de petits mandats et des mandats de service, d'entretien et de réparation</p> <p>D Diriger et former les collaborateurs</p> <p>E Gérer l'infrastructure de l'entreprise, le matériel de consommation et de stockage</p>
-----------------------------	---

Description du module	<p>Le module partiel « Calculs des coûts » procure les bases permettant à la cheffe d'équipe de production et de montage en construction métallique/au chef d'équipe de production et de montage en construction métallique de comprendre les concepts pertinents et l'importance des calculs des coûts, ainsi que le déroulement fondamental d'un calcul du coût prévisionnel. Dans ce cadre, l'utilisation de listes de prix des fournisseurs est notamment étudiée, mais aussi le calcul des différents types de coûts. Ce module aborde en outre l'identification des travaux en régie et supplémentaires, ainsi que les critères et l'analyse des offres des fournisseurs. Ils confèrent les capacités de réceptionner les documents, de décrire la prestation et de calculer le prix d'un avenant pour des constructions métalliques simples, des modifications de commande ou des composants à exécuter en complément.</p>
-----------------------	---

Critères de performance	<ul style="list-style-type: none"> - Expliquer l'utilisation d'un calcul du coût prévisionnel et réel, les concepts d'imputation des coûts indirects et de calcul en flux continu, les coûts individuels des matériaux et des salaires, les coûts directs exceptionnels, les frais généraux et les chiffres clés. - Comprendre la structure des listes de prix des fournisseurs et sous-traitants et expliquer l'application correcte des prix. - Déterminer les quantités de matériaux principaux et accessoires et les prestations de tiers, adresser des demandes aux fournisseurs et sous-traitants et comparer des offres et des prix en tenant compte de la qualité, des délais, des coûts et des conditions d'achat pour fonder les calculs des coûts ou les achats.
-------------------------	--

	<ul style="list-style-type: none"> - Déterminer la quantité nécessaire par composant, optimiser la découpe pour la quantité totale, transposer les durées de fabrication à partir de ses propres tableaux et calculer les coûts de revient. - Définir les travaux comptabilisés selon la dépense en tant que travaux en régie avec le maître d'ouvrage (délimitation par rapport à un contrat d'entreprise) et les facturer en appliquant correctement le rapport de régie.
Contenus de la formation	<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre le concept et l'importance des calculs des coûts - Appliquer des listes de prix - Se procurer les matériaux principaux et accessoires et les prestations de tiers - Calculer les coûts individuels et les frais généraux - Utilisation de modèles internes à l'entreprise - Importance de la fixation des prix - Identifier les travaux de régie
Durée de la formation	<p>Le module dure</p> <p>20 heures</p> <p>La durée mentionnée s'entend sans l'attestation de compétence.</p>
Attestation de compétence	<p>L'attestation de compétence est évalué par une note réussi ou non réussi.</p> <p>Les prescriptions relatives à l'attestation de compétence et les critères de notation sont disponibles sur le site Internet de Metaltec Suisse.</p>
Niveau	Module de formation continue / Certificat de l'association
Validation comme certificat de module	<p>Cheffe d'équipe de production et de montage en construction métallique Metaltec Suisse</p> <p>Chef d'équipe de production et de montage en construction métallique Metaltec Suisse</p>
Validité	6 ans
Voies de droit	Les organismes de formation établissent les dispositions relatives à l'évaluation des performances, aux attestations de compétences et aux recours à titre définitif dans les lignes directrices/les guides des institutions.